



Vacances forcées que je dois rattraper

Par **valye**, le **12/10/2016** à **16:18**

Bonjour, j'ai attaqué un travail le 6 mai de cette année, mes patrons ont décidé de fermer 4 jours en novembre, et de ce fait ils vont me faire rattraper les heures de ces 4 jours est-ce légitime car moi je n'ai pas demandé d'être en congé ?

Aussi peuvent-ils m'imposer une formation toute une journée sur mon jour de congé ??

Merci beaucoup .

Par **Lag0**, le **12/10/2016** à **16:46**

Bonjour,

Depuis le 6 mai, vous aurez acquis 15 jours de CP, vous avez donc de quoi prendre ces 4 jours, pas besoin de rattraper.

Les congés peuvent être pris dès leur acquisition si salarié et employeur sont d'accord !